



## DÉLATION : QUAND ON NOUS MET DES FLICS DANS LA TÊTE !

La loi relative à la prévention de la délinquance de Mars 2007 a officialisé la fin du secret professionnel dans les secteurs du travail social et du médico-social. Présentée comme une mesure nécessaire pour aider les personnes en difficulté, elle a permis la mise en place d'une multitude de fichiers visant les personnes les plus pauvres. Cette délation organisée par les pouvoirs publics ne semble pas avoir eu les effets escomptés mais par contre, on voit se multiplier les expérimentations de systèmes de délation au niveau local avec une certaine décomplexion.

### Le travail social: pierre angulaire de la délation?

La loi de Mars 2007 a modifié, d'un point de vue législatif au moins, la relation des travailleurs sociaux avec les publics qu'ils rencontrent. La consécration du maire comme pilote de la prévention de la délinquance sur sa ville, et la demande de collaboration des travailleurs sociaux par l'échange d'informations rompt la confiance théorique, et souvent réelle, qui pouvait s'instaurer entre les personnes accompagnées et les travailleurs sociaux. Les structures promues à cet effet tels que les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et les conseils pour les droits et devoirs des familles (CDDF)<sup>1</sup> ne semblent pas très opérationnelles. Preuve en est, l'écriture boulimique de rapports (dont les derniers Bockel et Bénisti) qui nous expliquent en quoi ces dispositifs sont efficaces si on veut bien les faire fonctionner. Par ailleurs une nouvelle mission de 6 mois, toujours relative à la prévention de la délinquance, a été confiée à Jean-Marie Bockel en janvier dernier par le premier ministre. Alors, pourquoi tant de rapports, qui ne font que reprendre pour l'essentiel des lois existantes, si ce n'est pour faire de la propagande pour laquelle les budgets alloués seraient bien plus utiles aux personnes en difficulté sociale.

Mais l'Etat n'est pas en reste, d'autres textes et dispositifs voient le jour, toujours dans le seul but de fichier et trier les personnes en grande difficulté. On notera par exemple le nouveau dispositif SIAO<sup>2</sup> (service intégré d'accueil et d'orientation) qui vise à mettre en place un fichage des personnes sans abri et la note du 7 janvier 2011 relative à la mise en œuvre de l'Entretien d'Inscription Diagnostique (EID) adressée aux agents de Pôle emploi. Cette note leur demande de prendre les pièces d'identités des personnes et d'en vérifier

l'authenticité au moyen d'une lampe UV. On voit bien encore quel public est visé. Pourtant la (non)collaboration des travailleurs sociaux ne semble pas satisfaire l'Etat et ceux des élus qui sont attachés à bien sécuriser leur territoire.



### Un voisin qui vous veut du bien !

Cela fait quelques années que certaines communes expérimentent des dispositifs pour organiser la délation. Souvent inspirés des expériences Anglo-saxonnes, on a vu des villes mettre en place un numéro de téléphone pour signaler des personnes suspectes ou qui auraient été vues commettant un délit. Ces initiatives semblent être en recrudescence ces derniers mois<sup>3</sup>.

A La Crau, petite ville de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le maire UMP Christian Simon vient d'organiser la surveillance de sa ville en sélectionnant 200 « référents de quartiers » (soit un pour 80 habitants). Ils sont anonymes et la seule chose qu'on sait de leur collaboration avec la mairie, c'est qu'ils font remonter des informations.

A Moigny-sur-Ecole, dans l'Essonne, la commune a publié dans son bulletin municipal de janvier 2011, les numéros de 40 plaques d'immatriculation appartenant à des gens du voyage qui avaient occupé un terrain de sport en 2010.

A Kirrwiller petit village d'Alsace, début février, le maire a fait distribuer dans les boîtes aux lettres un tract de la gendarmerie appelant à dénoncer toutes personnes d'apparence de pays de l'Est et des Balkans.

Ces exemples, que l'on nomme communément « Dispositif 42 ou D42 » montrent bien que des tabous sont levés en matière de délation. D'ailleurs

certains élus de la droite populiste viennent de déposer un projet de loi qui vise à légaliser une partie de ces expériences plus que limites d'un point de vue humain et même au regard de la loi. Mais la loi ça se change et après c'est légal !

Comme toujours, c'est sur le terreau de la crise économique, de la précarité et de la misère sociale que les discours xénophobes sont les plus audibles. L'Angleterre en est un bon exemple. Après avoir mis dans la misère une bonne partie de ses retraités, on voit aujourd'hui des villes payer -pas cher- des retraités pour qu'ils restent devant leur téléviseur qui est relié à une caméra dans la rue. Leur mission : informer la police de tout comportement suspect dans le champs de vision de la caméra de leur quartier.

C'est en s'inspirant du modèle anglo-saxon que les députés veulent légiférer pour créer un dispositif de « voisins vigilants » ou des comités citoyens de surveillance. Ce dispositif est pervers car il risque d'être présenté aux habitants comme un pouvoir qu'on leur redonne dans la gestion de leur ville. Il est d'ailleurs envisagé d'utiliser les conseils de quartier comme instance de consultation pour leur mise en place et les CLSPD pour la délation. Cette tendance à vouloir faire participer tout le monde à la mise en place des pratiques sécuritaires est récurrente dans les formations qui sont faites aux élus, notamment par le forum français pour la sécurité urbaine (FFSU). Les élus et l'Etat pourraient y voir des avantages en terme d'économie de personnels de police municipale et nationale. On ne va pas demander plus de flics pour autant, mais il est intéressant de noter qu'on ne peut pas réduire un Etat policier qu'à son nombre de bras armés officiels. Gare aux milices ! Alors oui, on peut décider d'être un voisin vigilant, attentif à ses autres voisins. Mais peut-être peut-on l'envisager dans la coopération et l'entraide plutôt que dans la suspicion et la délation.

(1) Voir dossier dans La sociale n°13 : <http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/la-social-n13-couverture.pdf>

(2) Voir article La sociale n°13 : La nouvelle lubie de l'Etat, le fichage des personnes sans domicile fixe

(3) Ces informations concernant les expérimentations viennent pour l'essentiel du site antidélation (<http://antidelation.lautre.net/>) et des informations transmises sur les listes antidélation ainsi que le site de la LDH Toulon (<http://www.ldh-toulon.net/>). Il nous semble important de les diffuser au plus grand nombre.

# CABARET - DEBAT

## La fin du mirage expérimental Vers une normalisation des pratiques éducatives et sociales

Des expériences ont cours ici et là, portées par des professionnels du social et de l'éducation, comme autant de "pas de côté" dans les ordinaires de l'institution. Ces projets s'adressent souvent « à tout le monde » mais surtout à celles et ceux qui en ont assez d'être des objets du système éducatif, à celles et ceux qui en ont assez de subir le travail social, à celles et ceux qui veulent mettre du sens à leur projet de vie parce que c'est la leur, faut-il le rappeler. Certains de ces projets, bien qu'ayant montré leur intérêt et leur nécessité, aujourd'hui disparaissent, ou sont menacés parce qu'il ne rentrent plus dans les clous, clous dans lesquels d'ailleurs, ils n'étaient jamais rentrés ! Les moyens qui leur étaient alloués sont redistribués au profit de projets plus normatifs voire carcéraux en ce qui concerne la PJJ.

Les défenseurs du "pas de côté" sont priés de réintégrer le droit chemin. L'Etat qui utilisait, il y a encore quelques années, ces expériences comme des vitrines, mettant son énergie à tenter de les contrôler tout en les conservant, entend désormais s'en passer. Plus même de ghetto et d'enclave expérimentale, la guerre qui est menée désormais est tout autre que celle du contrôle en sous main des marginalités, il faut empêcher la survenue des moindres envies de créativité, de liberté, de pratiques différentes.

Parce que nous pensons qu'il est important de parler de ces projets, qui malgré les contrôles, voient en leur sein s'exercer l'imagination des travailleurs, nous vous invitons à venir en discuter avec entre autres des acteurs et actrices du lycée autogéré de Paris (LAP), d'Espace Vie Adolescence (EVA) et de la troupe du Théâtre du fil qui nous fera partager une de ses créations (cabaret Boris Vian), en montant sur scène après le débat.



**Cabaret-débat co-organisé par le syndicat CNT santé social & CT région parisienne et le collectif NRV**

**Le samedi 9 avril à partir de 17h** au 33 rue des Vignoles - 75020 Paris  
Métro Avron ou Buzenval

**Débat de 17h à 19h:** *La fin du mirage expérimental: vers la normalisation des pratiques éducatives et sociales*

**A partir de 20h:** *Et Vlan! Cabaret Boris Vian par le Théâtre du fil*

Restauration à prix libre, bar, tables de presse, zone de gratuité...

A cette occasion, le Collectif NRV sort le premier numéro de son fanzine "Travail social, perds ton sang froid"

### JE SOUHAITE RECEVOIR GRATUITEMENT

- ★ *La Sociale!*, le bulletin de la fédération CNT santé social & CT: OUI NON  
★ Trois n° du *Combat Syndicaliste*, le mensuel des syndicats CNT: OUI NON

NOM: ..... PRENOM: .....

ADRESSE: .....

VILLE ET CODE POSTAL: .....

E-MAIL: .....

PROFESSION: .....

- ★ Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & CT: OUI NON

Couper à retourner à l'adresse ci-dessous

La Guilde du Social #24 - Avril 2011

### La CNT? C'est quoi?

**Un syndicat !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel. **De lutte !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **Autogestionnaire !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. **Solidaire !** Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée. **Anticapitaliste !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité.

C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... un projet révolutionnaire.

**Syndicat CNT santé social & CT**

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Courriel: travail-social.rp@cnt-f.org

→ Réunion du secteur social tous les 2ème jeudi du mois à partir de 19h